



www.mutualite.fr



MIVILUDES

Paris, le 3 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutualité Française et la MIVILUDES signent une convention cadre pour informer sur les risques de dérives sectaires dans le domaine de la santé

Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, et Serge Blisko, Président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), ont signé aujourd'hui une convention cadre, pour une durée de trois ans, qui vise à mener des actions communes de prévention sur les dérives sectaires potentielles dans le domaine de la santé. Celles-ci seront mises en œuvre dans le courant du 1^{er} trimestre 2014 et se déclineront au niveau national et régional.

En effet, profitant de l'essor des thérapies complémentaires⁽¹⁾, tant au plan de l'offre, avec quelques 400 pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique proposées en France⁽²⁾, que de la demande de la part des patients qui étaient déjà 40% à y avoir recours en France en 2007⁽³⁾, les risques de dérives sectaires augmentent également fortement. Ainsi, selon la MIVILUDES, les dérives sectaires dans le domaine de la santé représentent près de 25% des signalements⁽²⁾.

Pour Serge Blisko, Président de la Miviludes « *l'information et la prévention sont l'un des moyens les plus efficaces pour sensibiliser le grand public et ainsi éviter les conséquences dommageables et parfois irréremédiables entraînées par ces pratiques. Le partenariat avec la Mutualité Française nous offre la possibilité d'une communication de grande ampleur et au plus près de l'utilisateur-patient en informant au mieux nos concitoyens du risque lié à des méthodes de guérison trop belles pour être vraies* ».

Pour Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française « *il est essentiel d'informer à titre préventif les patients, qui voudraient se tourner vers une thérapie complémentaire, sur les risques de dérives sectaires que cela peut comporter, de façon à leur donner la possibilité d'avoir une démarche critique lors du choix d'un thérapeute. C'est tout l'enjeu de ce partenariat* ».

Pour prévenir de ces dérives et de ces risques, et afin d'éclairer ce choix, des documents d'information à destination du grand public et plus particulièrement des adhérents mutualistes, seront largement diffusés et mis à la disposition des mutuelles. Des articles ou des interviews sur ce thème seront accessibles sur www.mutualite.fr, le site de la Mutualité Française et sur www.prioritesantemutualiste.fr, le site santé pratique des 500 mutuelles de la Mutualité Française. Ils seront également relayés par différents titres de la presse mutualiste.

Le site www.prioritesantemutualiste.fr proposera un chat aux internautes mutualistes et diffusera des articles abordant les risques et les dangers des thérapies complémentaires et les précautions à prendre pour choisir son thérapeute.

Les mutuelles et les Unions régionales de la Mutualité Française organiseront des réunions ou des événements à destination de leurs adhérents sur les risques de dérives sectaires dans le domaine de la santé. La MIVILUDES pourra intervenir lors de ces réunions à la demande des mutuelles et des Unions régionales.

Déjà, le 30 septembre 2013, une réunion d'information sur les thérapies complémentaires à destination des mutuelles a été organisée par la Mutualité Française et la MIVILUDES. Les mutuelles s'interrogent, en effet,

Contacts presse :

Mutualité Française - Aurélie Bruez - 01 40 43 63 36 – aurelie.bruez@mutualite.fr

MIVILUDES - Audrey Keysers - 01 42 75 76 34 - audrey.keysers@pm.gouv.fr

sur la prise en charge de ces thérapies qui ne font souvent l'objet d'aucune évaluation fiable, notamment face aux risques de dérives sectaires. Lors de cette réunion, des experts de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de la Direction Générale de la Santé (DGS) sont également intervenus.

- (1) L'Académie de Médecine préconise le terme de « thérapies complémentaires » pour qualifier les médecines conventionnelles car « il évite l'appellation tout à fait injustifiée de "médecines" et implique que ces pratiques ne sont que de possibles compléments aux moyens de traitement qu'offre la médecine proprement dite, à laquelle elles ne sauraient se comparer ni se substituer ».
- (2) Guide « Santé et dérives sectaires » publié en 2012 par la MIVILUDES.
- (3) Sondage IFOP 2007 « Les Français et les médecines naturelles »

A propos de Miviludes

Présidée par Serge Blisko et placée sous l'autorité directe du Premier ministre, la Miviludes comprend trois structures : une mission permanente interdisciplinaire constituée d'une quinzaine d'agents répartis en pôle de compétence qui correspondent aux champs d'intervention de la mission : santé, enfance et éducation, sécurité-justice, vie professionnelle, et à ses compétences techniques : pôle diplomatique, pôle parlementaire et presse ; un conseil d'orientation stratégique ; un comité exécutif de pilotage opérationnel composé de représentants de départements ministériels.

La mission de la Miviludes est double. Elle doit d'abord assurer la veille en matière d'évolution du risque sectaire et prévenir les dérives par une information du public et une coordination de tous les services de l'Etat.

Elle doit aussi lutter contre les dérives sectaires en faisant en sorte que l'action publique soit systématiquement mise en œuvre quand sont établis des troubles à l'ordre public, des atteintes aux libertés fondamentales des individus, ou que les lois et règlements de la République sont enfreints.

La Miviludes dispose également de correspondants régionaux désignés par certaines administrations : préfetures, parquets généraux, rectorats, Direcctes, agences régionales de santé, ou organisations professionnelles (conseils départementaux de l'ordre des médecins, etc.).

La Miviludes répond à plus de 3 000 requêtes par an émanant de particuliers ou de services publics qui souhaitent obtenir des informations sur un mouvement sectaire ou sur une pratique à risque.

Elle peut être saisie par Internet (www.derives-sectes.gouv.fr), par mel (miviludes@pm.gouv.fr), par courrier (13 Rue Vaneau – 75007 Paris) ou par téléphone (01.42.75.76.08).

A propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr

Contacts presse :

Mutualité Française - Aurélie Bruez - 01 40 43 63 36 – aurelie.bruez@mutualite.fr
MIVILUDES - Audrey Keysers - 01 42 75 76 34 - audrey.keysers@pm.gouv.fr